Ordre de méthode

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Direction générale de l'alimentation **Service des actions sanitaires en production primaire** **Sous-Direction de la qualité, de la santé et de la protection des végétaux** **Bureau de la Santé des Végétaux** **251 rue de Vaugirard** **75 732 PARIS CEDEX 15** **0149554955**	**Instruction technique** **DGAL/SDQSPV/2019-302** **16/04/2019**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 01/07/2019
Cette instruction abroge :
DGAL/SDQPV/N2012-8136 du 28/06/2012 : Méthode officielle d'analyse MOA 019 partie B version 1a relative à l'identification des nématodes Globodera pallida et Globodera rostochiensis.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 0

Objet : Méthode officielle d'analyse ANSES/LSV/MA054 relative à l'identification de Globodera pallida et G. rostochiensis par analyse morphobiométrique et biomoléculaire.

Destinataires d'exécution
DRAAF- SRAL DAAF-Service de l'alimentation Anses-Laboratoire de la santé des végétaux (LSV) Laboratoires agrées

Résumé : Officialisation de la méthode d'analyse ANSES/LSV/MA054 relative à l'identification de Globodera pallida et G. rostochiensis par analyse morphobiométrique et biomoléculaire.

Textes de référence : Articles R 202-2 à R202-21 du code rural et de la pêche maritime,
arrêté ministériel du 19 décembre 2007 fixant les conditions générales d'agrément des laboratoires d'analyses dans le domaine de la santé publique vétérinaire et de la protection des végétaux.

Les nématodes à kystes du genre *Globodera* sont des parasites de lutte obligatoire, la plupart des espèces sont inféodées aux Solanacées. Ces nématodes peuvent provoquer d'importantes diminutions de rendement ainsi que des pertes d'ordre qualitatif. Leur forme de conservation, le kyste, leur permet de survivre pendant plusieurs années, même en l'absence de plante hôte. C'est également cette forme enkystée qui peut être disséminée sur de longues distances par transport passif, via notamment du matériel végétal ou du sol contaminé.

G. pallida et *G. rostochiensis* font l'objet de recommandations au sein de l'Union européenne et au niveau international (EPPO, 2017).

La présente note a pour objet l'officialisation de la méthode d'identification de *Globodera pallida* et *G. rostochiensis* par analyse morphobiométrique et biomoléculaire, ANSES/LSV/MA054 version 2.

Cette méthode doit être mise en œuvre :

- par les laboratoires agréés,
- par le laboratoire national de référence, Anses Laboratoire de la Santé des Végétaux, unité de nématologie.

Toute nouvelle version avec modification mineure de la méthode MA054 est d'application immédiate (au 1er du 3ème mois suivant celui figurant sur la première page de la méthode publiée) et toute nouvelle version avec modification majeure de la méthode devra être mise en œuvre au plus tard le 1er du 15ème mois suivant celui figurant sur la première page de la méthode publiée par l'Anses.

La méthode MA054 version 2 est applicable dès la publication de cette instruction et de façon obligatoire à compter du 01/07/2019. La méthode est disponible sur le site Internet de l'Anses (https://www.anses.fr/fr/content/méthodes-d'analyse-des-laboratoires-nationaux-de-référence-de-l'anses).

Le directeur général adjoint de l'alimentation
Chef du service de la gouvernance
et de l'international
CVO
Loïc EVAIN